

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2012-12-22 : Dépôts en déchèterie des déchets des professionnels du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Tarifs 2013.

☐ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-20 ;

Vu la délibération n°2011-03-08 du 29 mars 2011 relative au règlement des déchèteries sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc autorisant l'accès des professionnels des communes adhérentes sur les déchèteries de Versailles Grand Parc moyennant un acquittement d'une redevance proportionnel au volume déposé ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a ouvert sa première déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy en mars 2012 et prévoit d'ouvrir prochainement deux nouvelles déchèteries à Viroflay et à Buc.

Conformément au règlement des déchèteries, elle accueille les déchets d'origine professionnelle dans une limite de 2 M³ par semaine, par professionnel, tous déchets confondus.

Il est rappelé que les dépositaires de déchets professionnels sont les entreprises, les commerçants, les artisans, les associations et les administrations. Les déchets des services des communes adhérentes assimilables aux déchets ménagers sont pris en charge gratuitement. Les déchets liés à leur activité (entretien des espaces verts, travaux...) seront facturés.

Afin d'encadrer les dispositions relatives à la facturation des dépôts des déchets professionnels en déchèterie, il est proposé d'appliquer une tarification basée sur :

- * la nature des déchets déposés,
- * la quantité (M³, kg ou unité).

Cette tarification prend en compte le coût de fonctionnement de la déchèterie, et le coût de transport et de traitement des déchets.

Ainsi, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc maintient en 2013 les tarifs et les limites quantitatives hebdomadaires suivants pour l'ensemble de ses déchèteries :

Nature de déchets	Tarif HT	Limite hebdomadaire
GRAVATS	26,50 € / M ³	2 M3 tous déchets confondus
TOUT VENANT	15,50 € / M ³	
TOUT VENANT INCINERABLE	11,83 € / M ³	
DECHETS VEGETAUX	7,16 € / M ³	
BOIS	9,45 € / M ³	
FERRAILLE	0,00 €	
CARTON	0,00 €	
DEEE	0,00 €	5 unités
DDM (Kg)	2,94 € / Kg	20 Kg
PNEUS VL	0,00 €	4 unités
HUILE DE VIDANGE/ALIMENTAIRE	0,00 €	10 Litres
AMPOULES ET NEONS	0,00 €	10 unités
BATTERIE	0,00 €	Pas de limite de dépôts
PILE	0,00 €	

Badge perdu : 10.00 € HT

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le maintien des tarifs de 2012 des dépôts en déchèterie des déchets des professionnels du territoire de Versailles Grand Parc à compter du 1^{er} janvier 2013 selon les modalités suivantes :*

Nature de déchets	Tarif HT	Limite hebdomadaire
GRAVATS	26,50 € / M ³	2 M ³ tous déchets confondus
TOUT VENANT	15,50 € / M ³	
TOUT VENANT INCINERABLE	11,83 € / M ³	
DECHETS VEGETAUX	7,16 € / M ³	
BOIS	9,45 € / M ³	
FERRAILLE	0,00 €	
CARTON	0,00 €	
DEEE	0,00 €	5 unités
DDM (Kg)	2,94 € / Kg	20 Kg
PNEUS VL	0,00 €	4 unités
HUILE DE VIDANGE/ALIMENTAIRE	0,00 €	10 Litres
AMPOULES ET NEONS	0,00 €	10 unités
BATTERIE	0,00 €	Pas de limite de dépôts
PILE	0,00 €	

Badge perdu : 10.00 € HT

2) dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 70688 fonction 812.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins une abstention de M. Ludovic JAMET.

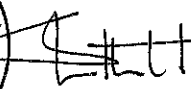
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services